

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Montastruc-la-Conseillère**

Séance ordinaire du 28 juillet 2020

Date de la convocation : mercredi 22 juillet 2020

N° 2020-07-41

Objet: Affaires générales : Désignation des membres élus du centre communal d'actions sociales (CCAS)

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents (19 élus): M. CAPEL, Mme MILLET, M. LASKIER, Mme BACHELET, M. PEREZ, M. FORTIER, Mme DU LAC, M. OLTRA, M. MESTDAGH, Mme GRELET, M. SAINGIER, Mme CHAUBET, Mme MAUCOUARD, M. ANGUILE, M. THOMAS, Mme MICHAUX, Mme GUIBERT, Mme CADOZ, M. GAUTIER

Procurations (x4): M. LALANNE à M. FORTIER, Mme LE NIVET à Mme MAUCOUARD, Mme LAURENS à M. LASKIER, Mme SENHADJI à Mme CADOZ

Secrétaire de séance : Mme MAUCOUARD

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 ;

VU la proposition du Maire;

VU la délibération N°2020-07-06 fixant à 5 membres élus et 5 membres nommés la constitution du conseil d'administration ;

CONSIDERANT qu'une seule liste est déposée après appel à candidature;

Le Conseil municipal décide de constituer le conseil d'administration du CCAS comme suit :

5 membres élus (plus le Président qui est le maire)

3 pour la liste majoritaire – 1 par liste d'opposition

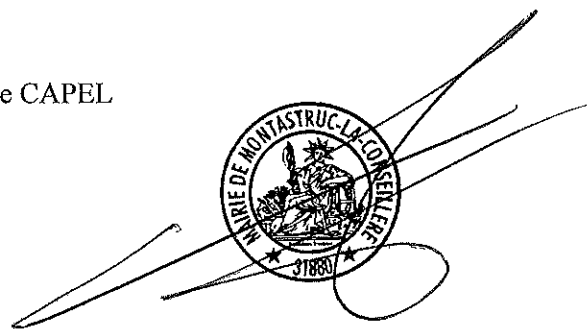
Les cinq autres membres nommés (de préférence représentants d'associations) seront désignés par le Maire, après publicité auprès des associations de la commune et sur proposition de chacune des listes en respectant la répartition proportionnelle entre les listes, dès la fin du mois d'août 2020. Ces membres seront nommés par arrêté signé du Maire. La publicité respecte un délai de quinze jours à compter du 29 juillet 2020.

	MEMBRES ELUS
Liste Montastruc c'est vous (3)	
	Mme MAUCOUARD Marjorie
	Mme LE NIVET Mania
	M. FORTIER Daniel
Liste Montastruc pour tous (1)	
	Mme MICHAUX Chantal
Liste Montastruc nouvel horizon (1)	
	Mme CADOZ Patricia

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de désigner les membres ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Jean-Baptiste CAPEL
Maire



Transmis en Préfecture le : 31/07/2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication